



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 12206

## Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur notre système éducatif qui soutient sans le vouloir l'exclusion scolaire en concentrant les enfants en difficulté dans les mêmes écoles. Force est de constater que l'échec scolaire progresse depuis de nombreuses années dans notre pays conduisant parfois certains jeunes à la violence en les enfermant dans l'infernale spirale de l'échec. Cette souffrance de l'enfance vient souvent se conjuguer à des carences affectives subies dans les familles désunies. Chaque année, près de 70 000 jeunes sortent du système éducatif sans aucun diplôme, ni aucune formation. Il semble que nos structures scolaires ne soient plus adaptées à certains de ces jeunes qui, ne brillant pas dans leurs études, éprouvent le besoin de se faire remarquer d'une façon ou d'une autre. Peut-on alors continuer dans cette voie, alors que la répression sur le plan sécuritaire ne pourra se faire efficacement qu'en renforçant la prévention et cette prévention doit se faire à l'école ? Elle lui demande de préciser les mesures qu'il entend prendre pour lutter contre l'échec scolaire.

## Texte de la réponse

En 2001, 94 000 jeunes, soit 12 % des sortants de formation initiale, ont quitté l'école sans aucun diplôme et 56 000 (7,5 % des sortants) sans qualification, c'est-à-dire sans avoir atteint au moins le niveau V, celui correspondant au CAP, au BEP ou à la seconde générale et technologique. Ils étaient deux fois plus nombreux dans ce cas vers 1980. Cependant, différents indicateurs montrent le palier que connaît actuellement notre système éducatif. Ainsi, en matière d'accès à une qualification, les chiffres ne progressent-ils plus depuis le début des années 1990. Dans les années à venir, l'objectif prioritaire est donc de lutter contre l'échec scolaire et d'augmenter le nombre de jeunes diplômés, afin de faire face aux besoins à venir de la nation en termes d'emplois. A cette fin, différents chantiers ont été ouverts. Deux d'entre eux méritent d'être détaillés. Tout d'abord, celui de la prévention de l'illettrisme à l'école primaire. Les horaires consacrés à l'apprentissage de la langue ont été renforcés à l'occasion de la rédaction des nouveaux programmes de l'école primaire et des outils d'évaluation supplémentaires ont été conçus pour mieux repérer les difficultés des élèves. Au niveau de la classe de CP, un livret, destiné aux enseignants, a été élaboré et une expérimentation est actuellement en cours dans des classes à effectifs réduits. De plus, la priorité a été donnée à ce chantier dans les contrats éducatifs locaux et dans toutes les actions périscolaires. Par ailleurs, le dossier de la valorisation de l'enseignement professionnel constitue une des priorités du ministre. En amont, des dispositifs en alternance, entre le collège et l'entreprise ou le lycée professionnel, sont appelés à se développer. Par une plus grande diversification des parcours, ils visent à aider les jeunes à retrouver le goût d'apprendre et de réussir, et ainsi, à mieux préparer leur projet d'orientation. En aval, il faut montrer que la voie professionnelle, passeport pour une insertion réussie, est également une voie d'excellence et peut mener jusqu'à la licence professionnelle. C'est l'objectif du lycée des métiers, dont les textes viennent récemment d'être revus en ce sens.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

**Circonscription** : Bouches-du-Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 12206

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire** : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 17 février 2003, page 1166

**Réponse publiée le** : 5 mai 2003, page 3544